

11^{ème} OPEN Jeune de Genainville



Article 1 : Organisation

Le Club Aux Tours de Magny organise son tournoi jeunes annuel.

Le tournoi est réservé aux joueurs des catégories jeunes U08 à U20 ayant contracté une licence valable pour la saison en cours (2023-2024)

Le tournoi est homologué (Homologation N° 62730) pour le elo rapide FIDE de juin 2024.

Celui-ci se déroulera en 9 rondes (si le nombre de joueurs est suffisant) à la cadence 15 min KO.

Attention : le nombre de places est limité à 100. Le nombre global de participants sera mis à jour régulièrement sur la page d'accueil du site de la fédération.

(<http://www.echecs.asso.fr/Resultats.aspx?URL=Tournois/Id/62730/62730&Action=Ls>)

Article 2 : Règles

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 93^{ème} Congrès de la F.I.D.E à Chennai (INDE), mise en application le 1er janvier 2023. Selon l'article A6 de l'Annexe des Échecs Rapide « l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité du tournoi »

En particulier :

- Le 1er coup illégal constaté par un arbitre amène une bonification d'UNE minute à l'adversaire.
- Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI (version 3.3.7) sous contrôle de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide.

En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

① Le elo standard FIDE ② Le elo rapide FFE ③ La considération que le joueur est non classé.

Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.

Un joueur arrivant devant sa partie 15 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Horaires et lieu du championnat

Lieu : Salle des Fêtes chemin de Préfontaine 95420 Genainville

Clôture des inscriptions : Le 9 mai 2024 à 9h45.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 9 mai 2024 de 9h15 jusqu'à 9h55

Ronde N°1 à 4 : 10h00 - 12h15 Ronde N°5 à 9 : 13h30 – 16h15

Remise des prix : aux alentours de 16h35

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription sont définis par le Club Aux Tours de Magny sur le bulletin d'inscription (10€). Les inscriptions sur place seront possibles

Répartition des Prix : Les prix seront non cumulables.

La liste des prix sera affichée après la pause du midi.

Les prix seront attribués à la place.

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur dans la saisie des résultats a été commise et /ou inversion de couleur, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde

R+1. Dans le cas contraire, le résultat ne sera rectifié qu'après la fin du tournoi pour le calcul du classement elo.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Article 6 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

Article 7 : Classement et Départages

Le classement se fera selon les résultats des matchs comme indiqué à l'article 6 du présent règlement

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse :

- Départage N°1 au Buchholz tronqué
- Départage N°2 au Buchholz
- Départage N°3 à la Performance

Pour les éventuels autres types de tournoi, un système adapté sera utilisé.

Article 8 : Conduite des joueurs

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié.
- Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.
- Interdiction de fumer, boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.
- Les jours devront respecter les consignes sanitaires pendant la durée de l'événement : elles seront rappelées avant le début de la 1re ronde. Le référent sanitaire est M. René Dubois.

Article 10 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle antitriche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal est Vincent Cozic (Arbitre AFO1)

Il sera assisté de Quentin Joly (Arbitre Jeune AFJ)

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Arbitre Principal

L'Organisateur

Vincent Cozic

René Dubois